



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2387

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Sécurisation de la rue du Mourin - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2387**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Sécurisation de la rue du Mourin - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La sécurisation de la rue du Mourin à Solaize a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

La rue du Mourin est un axe important en terme de desserte d'équipements publics de la ville de Solaize : elle mène en son extrémité à la salle polyvalente et au complexe sportif. La ville de Solaize a terminé l'aménagement de l'accès et le parking de la salle polyvalente. En continuité, la ville de Solaize souhaite que la desserte des équipements publics du quartier soit améliorée d'un point de vue de l'accessibilité et de la sécurité.

Les objectifs du projet sont :

- ralentir le trafic automobile par la création de deux plateaux ralentisseurs : un au carrefour rue du Mourin/rue des Merles et un autre au droit de l'accès du lotissement "l'allée du Parc",
- gérer les conditions de circulation en calibrant la chaussée à 5,50 mètres de largeur,
- favoriser l'usage des modes doux par le traçage au sol de pictogrammes "cycles" au bord des voies de circulation,
- sécuriser et clarifier les circulations piétonnes sur toute la longueur de la rue par la création de traversées sécurisées,
- adapter et organiser les stationnements au regard des contraintes d'usage (équipements publics, riverains),
- remettre en état les voiries et espaces circulés,
- améliorer l'image de cette rue aujourd'hui très minérale par la création de bandes plantées en pied des murs de soutènement (plantes tapissantes de type lierres).

Ce projet améliore l'accessibilité, la sécurisation et la qualité paysagère de la rue du Mourin, par la création de 275 mètres linéaires de trottoirs et la création de traversées piétonnes sécurisées pour un montant global de 190 000 €. Il n'entre pas dans le champ d'action du plan modes doux ni de la création de couloirs bus.

Les négociations foncières sont en cours, les études sont terminées et validées par la mairie de Solaize et les travaux sont programmés à partir de l'automne 2011.

Le principe d'aménagement retenu par la ville de Solaize est une circulation à double sens avec une matérialisation de l'usage de cette voie par les modes doux et la création d'un cheminement piétonnier continu sécurisé sur un côté de la voie.

Le projet participe à l'amélioration de la sécurité pour les usagers et pour les riverains et à l'intégration des modes doux et répond au besoin en stationnement.

Seule la sur-largeur au droit du bâti ancien, côté est, sera traitée de façon plus qualitative avec du béton désactivé.

Les eaux pluviales seront reprises dans le réseau existant unitaire.

Le coût du foncier et des opérations s'y rattachant a été évalué à 30 000 € TTC.

Le coût des travaux d'eaux pluviales a été évalué à 20 903 € TTC.

Le coût des travaux de voirie a été évalué à 576 000 € TTC.

Il est à noter que ce projet n'intègre pas de frais de maîtrise d'œuvre puisque celle-ci est réalisée en interne par la direction de la voirie et la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon.

Les travaux seront exécutés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le coût des travaux d'eaux pluviales a été évalué à, etc.", il convient de lire :

"- 41 807 € HT."

au lieu de :

"- 20 903 € TTC."

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le coût des travaux de voirie a été évalué à, etc.", il convient de lire :

"- 551 000 € TTC."

au lieu de :

- 576 000 € TTC."

Dans le 2° du **DELIBERE**, il convient de remplacer :

"- 606 000 € TTC" par "581 000 € TTC",

"- 20 903 € HT" par "41 807 € HT",

"- 576 000 € TTC" par "551 000 € TTC".

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par madame le rapporteur.

2° - Approuve la sécurisation de la rue du Mourin à Solaize.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2577 pour un montant total de 581 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 41 807 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartie comme suit :

- au budget principal pour un montant de 581 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier suivant : 30 000 € TTC pour 2011 et 551 000 € TTC pour 2012,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 41 807 € HT en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.